



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération N° B16/111

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES**

Accompagnement de l'EPA d'Alzette-Belval

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions passées avec l'EPA d'Alzette-Belval telles que référencées dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant la nature des modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants modificatifs aux conventions foncières listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER



ANNEXE A LA DELIBERATION N°B16/AAA..
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES – Accompagnement de l'EPA d'Alzette-Belval
 Bureau du 12/10/2016

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
<p style="text-align: center;">VILLERUPT Secteur RFF Victor Hugo (F08FCX0B005) Avenant n°3</p>	<p style="text-align: center;">EPA d'Alzette-Belval <i>Convention du 22/10/2012</i></p>	<p style="text-align: center;">Modification du périmètre</p>	<p style="text-align: center;">Périmètre annexe 1 de l'avenant 2 du 04/04/2014</p>	<p style="text-align: center;">Ajout des parcelles AB 110, 118 et AD 698, 710 et 697 (10 ha 35 a 98 ca)</p>
<p style="text-align: center;">REDANGE Crassier (F08FCX0B013) Avenant n°1</p>	<p style="text-align: center;">EPA d'Alzette-Belval <i>Convention du 31/07/2014</i></p>	<p style="text-align: center;">Modification du périmètre</p>	<p style="text-align: center;">Parcelle A 270 en partie + périmètre conventionné</p>	<p style="text-align: center;">Parcelle A 270 en totalité + périmètre conventionné</p>